

# Politique d'Emballage

## Emballages



Royal Swinkels



# Pourquoi

Nos emballages constituent un aspect important des produits que nous proposons à nos clients et aux consommateurs. Ils renforcent la sécurité et la qualité de nos produits et mettent nos marques en évidence.

Dans le même temps, nous nous rendons compte que les emballages peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et compliquer davantage les défis sociaux existants, tels le manque de matières premières et le changement climatique. Ces effets, nous cherchons à les minimiser, et nous nous efforçons, dans la mesure du possible, de créer de la valeur sociale.

# Comment

Afin de protéger la qualité et la sécurité alimentaire de nos produits, nous appliquons des normes internationales.

D'autre part, nous estimons que nos emballages doivent être aussi circulaires et durables que possible, et nous contribuons proactivement à des initiatives, des partenariats et des innovations dans le domaine des emballages durables. C'est pourquoi nous soutenons les objectifs ambitieux de l'UE selon lesquels, en 2030 au plus tard, tous les emballages plastiques au sein de l'UE devront être réutilisables ou recyclables. Pour ce faire, nous avons signé la Circular Plastics Alliance. De plus, nous contribuons activement à des initiatives locales et spécifiques à notre secteur, comme les accords Plastic Pact NL et Plastic Promise (pour la réduction du plastique jetable dans le secteur de l'événementiel).

Comme nous attachons beaucoup d'importance à la circularité et la durabilité, nous souhaitons agir encore plus vite et prendre des mesures encore plus efficaces que les mesures prévues dans ces accords. Notre ambition est donc que nos emballages primaires, secondaires et tertiaires soient composés à 100 % de matières recyclées, et soient recyclables à 100 %. Nous appliquons pour cela notre méthode R : Repenser, Reconcevoir, Réduire, Réutiliser, Réparer, Remettre à neuf et Recycler.

# Quoi

À partir de janvier 2021, tous les nouveaux emballages primaires, secondaires et tertiaires que nous commercialisons seront fabriqués à partir d'au moins 50 % de matières recyclées. Ils seront également recyclables à 100 %. Cela concerne aussi bien le verre que le fer-blanc, le plastique et le carton. En outre, pour tous nos emballages primaires, secondaires et tertiaires existants, nous nous sommes fixé pour 2025 les objectifs suivants :

## Plastique

- Le plastique utilisable une seule fois pour des emballages est composé à 80 % de matières recyclées.
- Le nouveau plastique utilisable une seule fois pour des emballages est à 100 % recyclable.
- Nous encourageons des activités conjointes visant à améliorer la séparation, le tri et le recyclage des déchets et détritus.

## Verre, fer-blanc, papier, carton et bois

- Le verre, le fer-blanc, le papier, le carton et le bois sont composés à 100 % de matières recyclées ou de matières issues de sources certifiées PEFC ou FSC.
- Le verre, fer-blanc, papier, carton et bois que nous utilisons pour nos emballages sont recyclables à 100 %.
- Nous continuons à faire le maximum pour réduire le poids du verre, du fer-blanc, du papier, du carton et du bois.
- Nous encourageons des activités conjointes visant à améliorer la séparation, le tri et le recyclage des déchets et détritus.

